Teleflex Medical Canada Inc.
500 Hood Rd., Suite 310, Markham, ON
L3R 9Z3
Téléphone : 1-800-387-9699
cs@teleflex.com

Canada

Politique de retour des marchandises

Tous les retours de produits achetés auprès de Teleflex Medical Canada Inc. (« Teleflex ») doivent être autorisés par Teleflex et effectués dans les 60 jours civils suivant la date de facturation ou pour des produits non conformes ou défectueux pendant la période de garantie applicable, et conformément à toutes les procédures de réclamation de garantie en vigueur. Pour obtenir une autorisation de retour de marchandises (ARM), communiquez avec le Service à la clientèle de Teleflex par téléphone au **1-800-387-9699** ou par courriel à **cs@teleflex.com**. Les demandes d'ARM doivent comprendre :

- Le Numéro de compte client
- Le Numéro de bon de commande du client ou numéro de facture Teleflex
- Le Code de produit Teleflex et la quantité d'articles retournés
- Le Numéro de lot ou de série de Teleflex et, le cas échéant, les dates de péremption
- La Raison du retour

Les ARM sont valides pendant 60 jours civils à compter de la date de leur émission. Tous les retours autorisés doivent mentionner le numéro d'ARM attribué et être expédiés prépayés par le client à l'emplacement Teleflex indiqué dans l'ARM avec la confirmation que le produit a été entreposé conformément aux conditions d'entreposage indiquées sur l'étiquette du produit, le cas échéant, sauf que Teleflex paiera les frais d'expédition raisonnableset documentés du client pour les retours autorisés a) de produits expédiés par erreur par Teleflex qui sont retournés dans les 60 jours civils suivant la date de facturation ou b) les produits non conformes ou défectueux qui sont retournés durant la période de garantie en vigueur. Les retours non autorisés peuvent, à la discrétion de Teleflex, être retournés au client aux frais du client ou détruits par Teleflex, sans que le crédit soit accordé au client.

Retours et crédits admissibles
Sous réserve des autres dispositions de la présente politique, le crédit sera accordé au prix d'achat net pour les retours autorisés a) de produits expédiés par erreur par Teleflex qui sont retournés dans les 60 jours civils suivant la date de facturation ou b) les produits non conformes ou défectueux qui sont retournés durant la période de garantie en vigueur. Pour tous les autres retours autorisés, le crédit sera émis au prix d'achat net des produits moins des frais de réapprovisionnement de 30 %.

Les crédits pour les produits retournés sont conditionnels à l'inspection et à l'approbation des produits par Teleflex au moment de leur réception. Si Teleflex détermine, à sa discrétion, que l'un ou l'autre des produits n'est pas admissible au retour, le client ne recevra pas de crédit, même si un ARM a été émis.

Retours non admissibles
- Produits endommagés durant le transport. Le transporteur est responsable et doit être contacté par le client.
- Produits expédiés par erreur par Teleflex qui sont retournés plus de 60 jours civils après la date de facturation.
- Produits dans un emballage modifié ou endommagé ou dans un emballage autre que l'emballage d'origine.
- Produits retournés en quantité inférieure à l'unité de vente originale de Teleflex.
- Produits dont la durée de conservation est inférieure à six mois, selon les dates de péremption.
- Produits qui sont ouverts, altérés, abusés, mal entreposés ou autrement qui ne sont pas en état de vente.
- Produits qui font l'objet d'une commande spéciale, d'une marque privée ou produits sur mesure, ou qui sont discontinués.
- Produits modifiés ou réparés par une personne autre qu'un représentant autorisé de Teleflex ou reconditionnés, réemballés ou transformés.

Exceptions et manutention spéciale
Les produits retournés pour réparation (p. ex., instruments, équipement) doivent être accompagnés d'un avis de réparation approuvé, qui peut également être préparé par le service à la clientèle de Teleflex. Le client est responsable des coûts de réparation qui ne sont pas couverts par une garantie limitée écrite.